



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/589
S/18329

9 septembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 61, 70, 71, 127, 132 et 136
de l'ordre du jour provisoire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE INTERNATIONALES
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 8 septembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration de l'agence de presse Bakhtar.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 61, 70, 71, 127, 132 et 136 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) M. Ebrahim NENGAHARY

* A/41/150.

ANNEXE

Déclaration de l'agence de presse Bakhtar

A la suite des victoires remportées par les forces armées de la République démocratique d'Afghanistan sur les contre-révolutionnaires dans les provinces de Wardak, Kaboul et Logar, une importante cargaison d'armes et de munitions fabriquées aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en République fédérale d'Allemagne a été saisie, dont des missiles et des lance-missiles, des grenades à main, des balles et des masques à gaz. Il convient de noter qu'un grand nombre d'armes chimiques se trouvent également parmi les armes et munitions saisies au cours de la guerre non déclarée que les puissances impérialistes mènent depuis des années contre la République démocratique d'Afghanistan. Toutefois, c'est la première fois qu'une telle quantité d'armes chimiques est saisie.

Les ennemis du peuple afghan et leurs complices à l'étranger, qui utilisent ces armes destructrices contre la République démocratique d'Afghanistan et le peuple afghan innocent, ont été dénoncés à maintes reprises.

En 1984, les bandits qui ont été assiégés dans le district de Khogiani, situé dans la province du Nangarhar, à la frontière du Pakistan, ont employé des armes chimiques contre les forces de la République démocratique d'Afghanistan. De nombreux soldats afghans ayant été en contact avec des agents toxiques ont dû être hospitalisés.

Des comprimés toxiques destinés à empoisonner l'eau et la nourriture ont été découverts dans les repaires de la bande contre-révolutionnaire Kaiwan de la division Khost.

L'empoisonnement par les bandits contre-révolutionnaires de l'eau potable dans une école de jeunes filles de Kaboul, à la suite duquel 100 écolières ont été intoxiquées, dont 14 fatalement, reste gravé dans la mémoire de la population.

Selon les révélations faites par un certain nombre d'anciens bandits qui ont volontairement rejoint le camp de la République démocratique d'Afghanistan, les pays membres de l'OTAN expédient à Peshawar (Pakistan) de grandes quantités d'armes chimiques, de mines et de grenades à main.

Les services d'espionnage des pays occidentaux, qui soutiennent la contre-révolution afghane, ont mis au point un vaste plan visant à utiliser massivement les armes chimiques non seulement contre les forces armées, mais aussi contre la population innocente de la République démocratique d'Afghanistan.

Il importe de noter que, tandis que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux affirment que l'interdiction et l'élimination des armes chimiques revêtent une importance cruciale pour l'humanité, les pays occidentaux, dont la Grande-Bretagne, fournissent ces armes aux ennemis de notre pays et de notre peuple.

Il est surprenant que la Grande-Bretagne, qui a dû lutter pendant la deuxième guerre mondiale contre l'emploi d'armes chimiques par l'Allemagne fasciste, juge parfaitement légale leur utilisation contre le peuple afghan.

Les instigateurs de la guerre non déclarée contre la République démocratique d'Aghanistan utilisent ces armes mortelles contre notre population avec l'intention diabolique d'en imputer la responsabilité aux forces armées de la République démocratique d'Aghanistan et au petit contingent militaire de l'Union soviétique.

Telle est la raison pour laquelle les bandits reçoivent l'ordre de communiquer les résultats de l'emploi d'armes chimiques contre la République démocratique d'Aghanistan au Pakistan, qui peut ainsi les exploiter dans ses campagnes de propagande pour continuer d'alimenter l'hystérie anti-afghane et antisoviétique.

La meilleure preuve en est fournie par les lettres que les meneurs de la contre-révolution afghane adressent à leurs agents en Afghanistan et que les forces armées de la République démocratique d'Afghanistan ont interceptées.

L'organisation dans les pays occidentaux de tribunaux chargés de dissimuler les faits et d'inventer des mensonges va dans le même sens.

Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan condamnent sévèrement ces nouveaux actes de barbarie commis par les contre-révolutionnaires afghans et leurs partisans et affirment résolument que les instigateurs de cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan indépendant essuieront également une humiliante défaite et récolteront les fruits amers de leurs méfaits.

